



PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Thierry OUPLOMB.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 8 avril 2022.

Présents :

Mesdames BARTHE Marie-Juliette, JOUANNOT Isabelle, TOMANOVA Sylvie et
Messieurs BARTHE de MONTMEJAN Gérard, CHICH Joël, DAVID Didier, DIDIER Stéphane,
GRUGEON Brice, ROULLET Nicolas, SARDA Sébastien.

Pouvoirs :

GILLON Luc a donné pouvoir à BARTHE de MONTMEJAN Gérard,
JORDAN Luc a donné pouvoir à DIDIER Stéphane, MAUREL
Liliane a donné pouvoir à OUPLOMB Thierry.

Absents / excusés :

VERKINDERE Yannick.

Secrétaire de séance : JOUANNOT Isabelle.

À l'ordre du jour figuraient les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2022,
- **Délibération** : Frais de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal pour l'année scolaire 2021
- **Délibération** : Affectation du résultat 2021
- **Délibération** : Vote des taux TFPB et TFPNB 2022
- **Délibération** : Examen et vote du budget primitif 2022 pour la commune M14
- Questions diverses.



1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 mars 2022 a été approuvé.

-Nombre d'élus : 15.

-Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 1 :

-Nombre de votants : 14

-14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

2/ DÉLIBÉRATION 2022/11

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le calcul des coûts de fonctionnement des écoles de Montbrun-Lauragais et Corronsac pour l'année 2021.

-La commune de Corronsac doit à la commune de Montbrun-Lauragais la somme de **49 284,07 €**. Ce montant sera payé en une échéance prévue au budget 2022 sur le compte 6558.

Il convient également de régulariser les frais de scolarité des enfants des communes d'Espanès et Rebigue sur la base des frais de fonctionnement approuvés de l'école de CORRONSAC pour l'année 2021 (soit 1203,70 € par enfant scolarisé, base retenue de 102 enfants scolarisés au total).

-La commune d'Espanès doit à la commune de Corronsac, la somme de **3 611,11 €** pour 3 enfants présents sur la période scolaire de janvier à juin 2021 et pour 3 enfants présents sur la période scolaire de septembre à décembre 2021. (Soit 3 x 1203.70).

- La commune de Rebigue doit à la commune de Corronsac, la somme de **1203,70 €** pour 1 enfant présent sur la période scolaire de janvier à juin 2021 et pour 1 enfant présent sur la période scolaire de septembre à décembre 2021.

Le conseil municipal approuve ces comptes et autorise Monsieur le Maire à verser la somme due à la commune de Montbrun-Lauragais et à émettre les titres de paiement pour les communes d'Espanès et de Rebigue.

-Nombre d'élus : 15.

-Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 1 :

-Nombre de votants : 14

-14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.



3/ DÉLIBÉRATION 2022/12 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

31151 Code INSEE	Commune de CORRONSAC Commune	D2022/12
---------------------	---------------------------------	----------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry OUPLOMB, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 369 413.17 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : 0 Contre 14 Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	110 566.16 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	258 847.01 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	369 413.17 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	202 198.44 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 369 413.17 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	100 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	269 413.17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : *100%*

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par Monsieur Thierry OUPLOMB, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le .

20 AVR. 2022

-Nombre d'élus : 15.

-Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 1 :

-Nombre de votants : 14.

-14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.



4/ DÉLIBÉRATION 2022/13 **VOTE DES TAUX TFPB et TFPNB 2022**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2022 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'augmenter comme suit les taux TFPB et TFPNB en 2022 :

TAXES	Taux 2021 (rappel)	Taux 2022
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	34,23 %	34,91 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	67,78 %	69,14 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2022 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,91 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 69,14 %

Le conseil municipal approuve :

- Nombre d'élus : 15.
- Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 1 :
- Nombre de votants : 14
- 13 Pour, 0 Contre, 1 Abstention.

5/ DÉLIBÉRATION 2022/14 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 POUR LA COMMUNE M14

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif 2022 :

Concernant la section de fonctionnement le total des recettes est de 923 123,17 € (y compris le report de l'excédent constaté à la fin de l'année 2021 qui s'élève à 269 413,17 €). Ces recettes viendront financer les dépenses de fonctionnement prévisionnelles et une partie des dépenses d'investissement.



Cette année est marquée par une augmentation importante du coût de l'énergie, électricité en particulier, qui impacte fortement les collectivités non protégées par le bouclier tarifaire de l'état. Une hausse de 50 à 100 % pourrait se confirmer sur ce poste, la situation n'étant pas claire à la date de ce conseil.

Les frais du RPI (écoles de Montbrun-Lauragais et de Corronsac) sont aussi en forte hausse du fait de la pandémie de Covid 19.

Malgré ces mauvaises nouvelles, et l'inflation annoncée très forte cette année, la hausse de ces dépenses prévisionnelles (intégrant toujours une marge d'erreur) est maintenue sous les 5 % vis-à-vis du budget voté un an plus tôt.

Concernant les investissements, c'est une enveloppe de 89 300 € qui sera dédiée aux opérations d'équipement. Les postes principaux sont l'achat d'un petit véhicule utilitaire et d'une remorque, matériels qui manquaient à la municipalité. Des travaux de rénovation ou d'amélioration seront également menés au presbytère, à la mairie, à l'école et au cimetière. Un budget dédié à la sauvegarde de la biodiversité et à l'aménagement paysagé est également provisionné.

Le budget ainsi projeté se présente à l'équilibre sur l'exercice, permettant d'absorber cette année si particulière sur le plan financier sans avoir à recourir à nos réserves.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2021	Prévu 2022
011	Charges à caractère général	132 487,29	150 136,00
012	Charges de personnel	207 416,82	215 800,00
014	Atténuation de produits	50 732,00	49 399,00
042	Opérations d'ordre entre section	2 602,00	3 394,00
65	Autres charges de gestion courante	84 441,43	106 334,00
66	Charges financières	40 246,13	39 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 008,96	896,00
Sous-total des dépenses de fonctionnement		518 934,63	565 159,00
022	Dépenses imprévues		10 000,00
023	Virement vers la section d'investissement		347 964,17
Total des dépenses de fonctionnement		518 934,63	923 123,17
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Réalisé 2021	Prévu 2022
013	Atténuation de charges	118,02	2 522,00
70	Produits des services	63 332,53	77 573,00
73	Impôts et taxes	401 572,00	428 089,00
74	Dotations et participations	110 350,73	115 076,00
75	Autres produits de gestion courante	29 970,97	30 450,00
76	Produits financiers	0,03	
Sous-total des recettes de fonctionnement		605 344,28	653 710,00
R002	Excédent de fonctionnement reporté		269 413,17
Total des recettes de fonctionnement		605 344,28	923 123,17



INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Réalisé 2021	Prévu 2022	Réalisé 2021	Prévu 2022
Opérations d'équipement	329 592,52	89 300,00	36 445,13	21 000,00
Remboursement d'emprunts	43 989,77	53 000,00		
Dépôts et cautionnements		1600,00		
Dépenses imprévues	0,00	10 000,00		
040 Opérations d'ordre entre sections			2 602,00	3 394,00
FCTVA			53 990,09	11 200,00
Taxe d'aménagement			27 242,22	35 000,00
1641 Emprunt			180 000,00	
Dépôts et cautionnements reçus			759,00	
1068 Excédent de			150 000,00	100 000,00
Total opérations réelles				170 594,00
R 001 Solde d'exécution d'investissement reporté				202 198,44
021 Virement depuis section de fonctionnement				347 964,17
Total opérations d'ordre				550 162,61
TOTAL INVESTISSEMENT	373 582,29	153 900,00	451 038,44	720 756,61

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2022 pour la commune M14 :

Le conseil municipal approuve

-Nombre d'élus : 15.

-Nombre de présents : 11, nombre de pouvoirs : 3, nombre d'excusé : 1 :

-Nombre de votants : 14

-14 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

Fin de la séance : 22 h 15

Date du prochain Conseil Municipal : jeudi 2 juin 2022.

Prochaine réunion de préparation du conseil : mercredi 25 mai 2022.